

Dispositif local en matière de logement et de mobilité pour accompagner les recrutements de main d'œuvre



Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

Hugo MORAT

Service développement « Commerce & Artisanat »
Place du Port - BP 50148 Segré
49 500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
02 41 26 51 27

contact@anjoubleucommunaute.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dispositif local en matière de logement et de mobilité pour accompagner les recrutements de main d'œuvre sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté.

Convention de partenariat logement-mobilité entre Anjou Bleu Communauté, Association Segréenne de Dirigeants d'Entreprise et Production Industrielles Et Commerciale (ASDEPIC), IMMOBILIERE PODELIHA, MAINE ET LOIRE HABITAT, et ACTION LOGEMENT SERVICES.

CONTEXTE

Les industriels du territoire segréen sont confrontés à une difficulté de recrutement sur les métiers de base et peu qualifiés. Pour attirer cette main d'œuvre il est fait le constat que la mobilité géographique demeure un frein pour les populations peu formées et l'organisation d'une nouvelle installation géographique ne représente pas un gain de pouvoir d'achat pour eux. Ainsi les industriels n'augmentent pas leurs capacités de production et le territoire ne profite pas d'un levier qui pourrait lui permettre de se développer.

La convention de partenariat citée plus haut permet de réunir, autour de la même ambition, les acteurs qui œuvrent pour le logement et ceux qui cherchent à contribuer au développement économique du territoire d'Anjou Bleu communauté. L'ambition pour chaque salarié recruté en contrat à durée indéterminée (CDI) consiste à proposer une aide à la mobilité et un logement, dont le loyer et les charges seraient pris en charge par l'association ASDEPIC grâce à une subvention d'Anjou Bleu communauté pendant les six mois, et la possibilité de le conserver par la suite par un glissement de bail, si les conditions d'attribution étaient réunies.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

EPCI

TYPE DE BENEFICIAIRES

Salarié

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Salarié recruté en CDI et domicilié à l'extérieur du territoire Anjou Bleu – Pays Segréen.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Prise en charge totale du loyer du salarié pendant 6 mois.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Action Logement, bailleurs sociaux locaux (Podeliha et Maine-et-Loire Habitat), Association de dirigeants d'entreprise (ASDEPIC).

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

108 000 € par an de réservé pour cette action.

Entre le mois de juillet 2020 et le mois de décembre 2021, 13 logements ont été attribués et 16 personnes ont été accueillies. Aux termes des 6 mois, tous les bénéficiaires ont pu obtenir un glissement de bail et sont désormais pleinement locataires des logements (ils sont sous locataires de l'ASDEPIC les 6 premiers mois). Seuls 2 bénéficiaires sont partis avant la fin de période des 6 mois (mobilité professionnelle / mobilité dans un autre logement).

Les secteurs d'activités des entreprises ayant recruté une personne bénéficiant du dispositif sont les suivants : menuiserie, déconstruction, agrochimie, grande distribution, restauration, fleuriste, industrie, coiffeur, agroalimentaire, construction, énergie. La tranche d'âge des salariés accueillis à ce jour est située entre 20 et 40 ans.

Ce dispositif est reconduit pour l'année 2022. Cependant, on constate un manque de logements disponibles alors que des entreprises sont en cours d'installation sur le territoire et vont lancer des recrutements. Un bilan du dispositif devra être fait pour évaluer des solutions complémentaires permettant l'accueil de nouveaux salariés sur le territoire.

